

CIRCULATION NAUTIQUE

CODE de CIVISME

Le code de civisme sur la circulation nautique sur le Lac-à-Beauce a été adopté pour assurer la sécurité des personnes et la santé de notre lac.

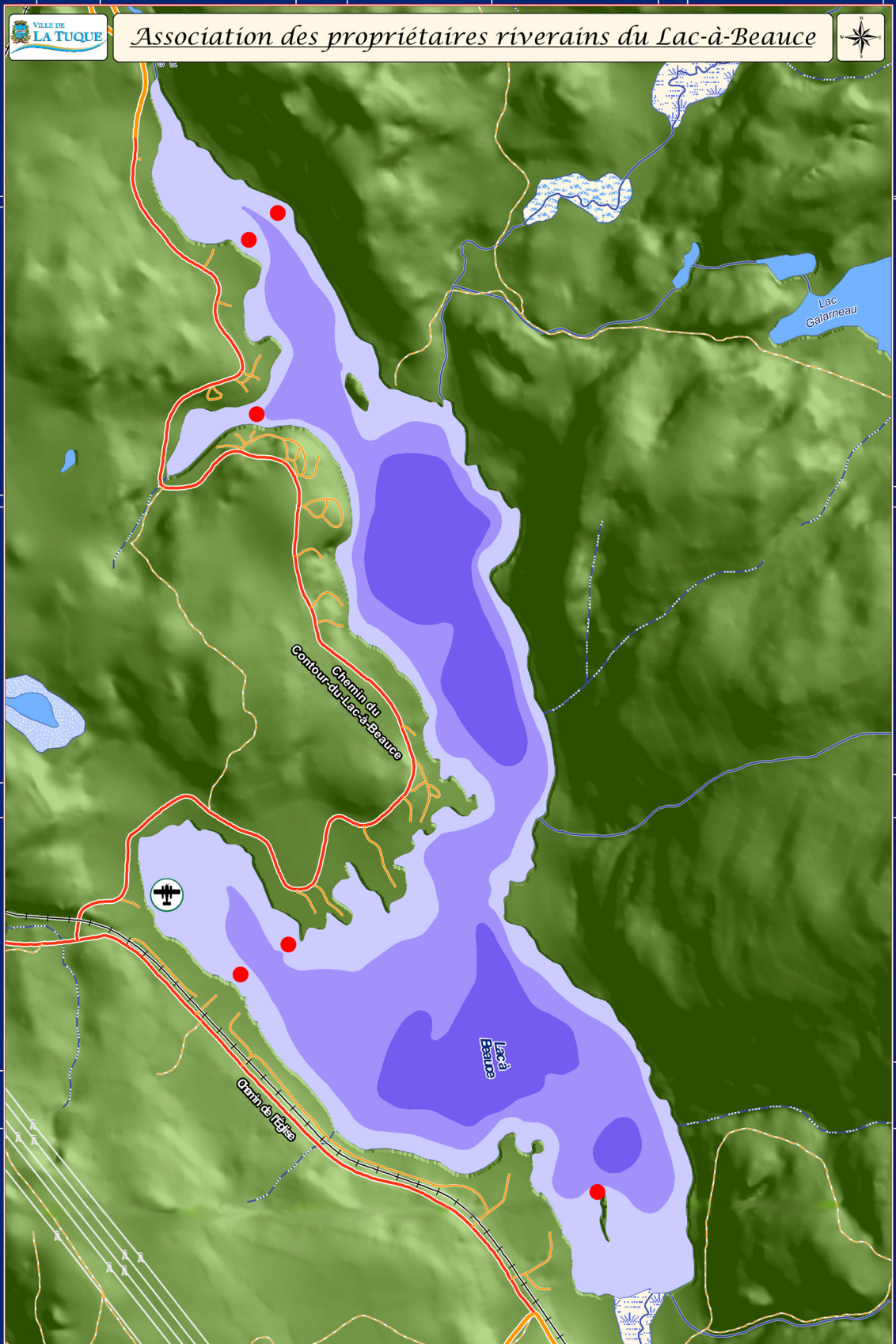
- **Toute la zone littorale dont la profondeur varie de 0 à 6 mètres doit être protégée. La circulation nautique doit s'y faire à vitesse réduite.**
- **Toutes les zones signalées par les bouées, points orange sur notre carte, exigent une circulation nautique à vitesse réduite lorsqu'il est nécessaire d'y circuler.**
- **Dans les zones de moyenne et de grande profondeur, les embarcations motorisées peuvent y circuler librement.**

LES « WAKEBOATS »

Les « wakeboats » ou bateau à fort sillage, font un débat partout dans la province. Les premières études sur l'impact des vagues faites par les bateaux à fort sillage sortent enfin. Une étude cosignée par le professeur Yves Prairie de l'Université du Québec à Montréal, une sommité mondiale en sciences des lacs (limnologie) conclut que **si ces bateaux circulent à moins de 300 mètres des rives, elles font des ravages importants.** «L'énergie présente dans le train de vagues créé par les wakeboats entraîne une remise en suspension des sédiments et probablement une érosion accélérée des berges»

300 mètres c'est la distance entre les rives pour la majorité de notre lac.

Jean-Pierre Neveu, maire de l'Estérel disait que sur le Lac Masson, on faisait du ski nautique depuis 60 ans sans avoir de problèmes, mais qu'en 6 ans de présence des wakeboats une plage naturelle a disparu. Plusieurs municipalités songent à réglementer l'usage de ces bateaux. Un article à lire sur le sujet «*Charles Côté dans La Presse d'octobre 2014*»



Corridor littoral à protéger
Zone peu profonde du lac 0-6 m. (0-20 pieds)

Bouées indiquant zones sensibles

20-50 pieds Zone de moyenne et grande profondeur permettant la circulation des embarcations motorisées

50 pieds et +

Sources :
 Système national de référence cartographique. Produit en vertu d'une licence de sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le Ministère des Ressources Naturelles, de la Faune et base de données topographique d'origine numérique au 1/2 0 000, édition 1996.

Références spatiales :
 Basés sur le système de référence géodésique Nord-Américain de 1983 (NAD 83)
 Projection : Transverse Mercator Modifié (MTM) fuseau 8

Conception :
 Département de géomatique de Ville de La Tuque
 375, rue St-Joseph
 La Tuque (Québec) G9X 1L5

Tél. : 819 523-8200, poste 2605
 Fax : 819 523-5113
 Courrier électronique : phuart@ville.latuque.qc.ca

0 50 100 200 300 400 Mètres

Document sans valeur légale
 Imprimé le : 23 juil, 2013